

BANQUE DE TUNISIE

BILAN

SITUATION ARRETEE AU 30/06/2012

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	juin-2012	juin-2011	déc-2011
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	42 666	34 740	22 159
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	130 647	* 98 879	* 129 861
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 870 964	* 2 680 109	* 2 829 061
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	140 776	81 066	140 231
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	221 074	202 123	210 656
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	41 425	42 616	42 643
AC7	Autres actifs	3.7	17 356	14 749	13 433
TOTAL ACTIF			3 464 909	3 154 282	3 388 044

PASSIF	Rubriques	Notes	juin-2012	juin-2011	déc-2011
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	464 691	178 992	342 388
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 348 928	2 311 236	2 401 451
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	66 735	92 367	78 244
PA5	Autres passifs	4.4	74 674	93 001	67 546
TOTAL PASSIF			2 955 028	2 675 596	2 889 629

CAPITAUX PROPRES	Notes	juin-2012	juin-2011	déc-2011	
CP1	Capital social	5.1	112 500	112 500	112 500
CP2	Réserves	5.2	308 722	278 054	278 054
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		915	918	918
CP6	Bénéfice de l'exercice		38 467	37 937	57 666
TOTAL CAPITAUX PROPRES			509 881	478 686	498 415

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 464 909	3 154 282	3 388 044
---	--	--	------------------	------------------	------------------

* Retraité pour les besoins de la comparabilité (Voir note 9.1)

BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION ARRETEE AU 30/06/2012

(unité = 1000DT)

HORS BILAN	Notes	juin-2012	juin-2011	déc-2011
Passifs éventuels		1 055 440	404 449	753 916
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		537 618	218 652	324 988
HB2 Crédits documentaires	6.1.1	167 822	97 797	166 928
HB3 Actifs donnés en garantie	6.1.2	350 000	* 88 000	262 000
Engagements donnés		141 280	879 191	147 475
HB4 Engagements de financement donnés	6.2	139 493	876 798	145 087
HB5 Engagements sur titres		1 787	2 393	2 388
Engagements reçus		1 536 024	1 366 547	1 476 613
HB6 Engagements de financement reçus		12 377	79 000	61
HB7 Garanties reçues	6.3	1 523 647	1 287 547	1 476 552

* Retraité pour les besoins des comparabilités (Voir note 9.1)

BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

Période du 01.01.2012 au 30.06.2012

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	Du 01.01.2012 au 30.06.2012	Du 01.01.2011 au 30.06.2011	Exercice 2011
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	83 425	89 817	175 694
Commissions (en produits)	7.2	18 433	16 730	34 342
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	8 424	6 071	13 741
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	7 116	9 967	12 173
<u>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>117 399</u>	<u>122 585</u>	<u>235 950</u>
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	36 635	43 118	81 756
Commissions encourues		653	509	1 050
<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>37 289</u>	<u>43 627</u>	<u>82 806</u>
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>80 110</u>	<u>78 958</u>	<u>153 144</u>
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	14 497	13 181	39 604
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille investissement	7.7	-2 791	-1	-669
Autres produits d'exploitation		232	271	596
Frais de personnel		15 595	13 213	28 934
Charges générales d'exploitation		5 552	4 639	10 712
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 466	3 103	6 397
<u>RESULTAT D'EXPLOIATION</u>		<u>44 024</u>	<u>45 093</u>	<u>68 762</u>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		87	-156	714
Impôt sur les bénéfices		5 644	7 000	11 810
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>38 467</u>	<u>37 937</u>	<u>57 666</u>

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2012 au 30/06/2012

(en milliers de Dinars)

-	-	<u>Notes</u>	<u>juin-12</u>	<u>juin-11</u>	<u>déc.-11</u>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		8.1	108 064	107 752	219 367
Charges d'exploitation bancaire décaissées		8.2	-43 235	-44 959	-84 480
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers			117 312	* 82 757	* 245 227
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle			-49 157	* -86 951	* -251 306
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle			-46 759	-107 052	-16 696
Titres de placement			0	-69 899	-136 149
Sommes versées au personnel et créditeurs divers			-24 253	-26 788	-48 822
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			-1 696	-28 298	-36 199
Impôt sur les bénéfices			-3 655	-456	-6 144
			<u>56 621</u>	<u>-173 895</u>	<u>-115 202</u>
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement			5 798	7 647	11 860
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement			-6 310	-11 514	-21 386
Acquisition/ cession sur immobilisations			-2 023	-1 231	-3 644
			<u>-2 534</u>	<u>-5 098</u>	<u>-13 170</u>
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>					
Augmentation/diminution ressources spéciales			-11 327	-11 397	-25 322
Dividendes versés		8.3	-27 000	0	-27 000
			<u>-38 327</u>	<u>-11 397</u>	<u>-52 322</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice			15 760	-190 389	-180 694
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice			4 883	* 200 577	185 577
<u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</u>			<u>20 644</u>	<u>* 10 188</u>	<u>4 883</u>

* Retraité pour les besoins des comparabilités (Voir note 9.1)

Notes aux états financiers au 30.06.2012**1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :**

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 de dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 112 500 000 actions de 1 DT chacune.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2012 sont établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 et n° 2012-02 du 11/01/2012, ainsi que la note n° 2012-08 du 02/03/2012.

2.1.1 La classification des créances :**a) Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

b) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

c) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

d) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

e) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

2.1.2.1 Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n° 93-23.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs comme suit :

Classe	Taux de provision
2	20%
3	50%
4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

2.1.2.2 Provisions collectives

En application de la Circulaire aux établissements de crédit n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 02 mars 2012, relatives à la constitution des « provisions collectives », la Banque de Tunisie a constitué en 2011 des « provisions collectives » en couverture des risques latents sur les créances classées 0 et 1 pour un montant de 28.545 mille dinars. Ces provisions sont constituées par prélèvement sur le résultat de l'exercice.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- a) Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- b) Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- c) Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2012. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2012.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

	30/06/2012	31/12/2011
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6 Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices été déterminé de manière estimative tenant compte des prévisions de Décembre 2012.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie enregistre ses opérations de leasing conformément à la norme comptable sectoriel n° 41 relative aux contrats de location.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Banque Centrale de Tunisie	19 831	10 069	3 462
Caisse dinars	19 720	21 729	16 360
Compte courant postal	7	56	1
Traveller's Chèques	47	27	11
Monnaies et matières	3 061	2 859	2 325
	42 666	34 740	22 159

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Prêts aux organismes financiers spécialisés	32 582	22 138	37 205
Correspondants étrangers	14 572	4 814	4 915
Placements en devises	82 189	71 186	86 934
Banques et correspondants en Dinars convertibles	5	5	5
Créances rattachées prêts sur marché monétaire	572	165	428
Créances rattachées sur prêts aux organismes fin. spécialisés	727	571	373
	130 647	98 879	129 861

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes ordinaires débiteurs	236 501 (1)	297 167	229 140
Portefeuille escompte ordinaire	2 477 270	* 2 182 359	* 2 435 784
Crédits au personnel	41 514	32 221	38 400
Créances sur crédit bail	9 753	10 023	9 062
Autres crédits à la clientèle	10 871 (3)	33 115	26 594
Crédits sur ressources spéciales	67 792 (2)	87 298	78 098
Créances classées sur ressources ordinaires	191 763	162 567	164 445
Créances classées sur ressources spéciales	2 243	6 635	3 279
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	23 655	23 476	22 126
Total brut	3 061 362	2 834 861	3 006 928
Agios réservés comptabilisés	<7 150> (4)	<4 870>	<6 119>
Provisions pour crédits à la clientèle	<183 248> (5)	<149 882>	<171 748>
Total net	2 870 964	2 680 109	2 829 061

(*) *Retraité pour les besoins de la comparabilité*

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	3 622	23 410	25 938
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	7 249	9 705	658
	10 871	33 115	26 594

(4) Agios réservés :

Les intérêts ayant fait l'objet de réservation jusqu'à fin juin 2012, s'élèvent à 1.014 milles dinars.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>
Provisions au 31 Décembre 2011	171 748
Radiations de créances en 2012	0
Dotations nette de l'exercice 2012 (i)	11 500
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 Juin 2012	<u>183 248</u>

(i) les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n° 91-24 relative aux normes prudentielles et n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives. A ce titre, les provisions collectives constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 28.545 mille dinars.

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de placement	136 149	69 899	136 149
Titres de transaction	0	7 718	0
Créances rattachées	4 627	3 449	4 082
	<u>140 776</u>	<u>81 066</u>	<u>140 231</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de participation libérés	168 742	161 621	158 341
Titres d'investissement	2 505	4 008	2 556
Obligations	4 598	5 998	4 998
Fonds Gérés par des sicars	47 250	32 487	48 100
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	1 780	2 469	462
Total brut	<u>224 875</u>	<u>206 583</u>	<u>214 457</u>
Provisions pour dépréciations de titres	<3 801>	<4 460>	<3 801>
Total net	<u>221 074</u>	<u>202 123</u>	<u>210 656</u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	117 758	113 487	113 487
Acquisitions	2 326	1 255	4 816
Cessions et régularisations	<78>	<126>	<546>
Valeurs brutes en fin d'exercice	<u>120 006</u>	<u>114 616</u>	<u>117 757</u>
Amortissements	<78 581>	<72 000>	<75 114>
Valeurs nettes en fin d'exercice	<u>41 425</u>	<u>42 616</u>	<u>42 643</u>

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes de régularisation	7 772 (1)	6 919	7 358
Siège, succursales et agences	491	869	157
Débiteurs divers	9 093	6 961	5 918
	<u>17 356</u>	<u>14 749</u>	<u>13 433</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Compensation reçue	2 667	2 274	2 591
Agios, débits à régulariser et divers	4 957	5 078	4 465
Compte d'ajustement devises	148	<433>	302
	<u>7 772</u>	<u>6 919</u>	<u>7 358</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :**4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	450 879	169 218	333 095
Banques et correspondants étrangers	10 877	6 002	6 831
Organismes financiers spécialisés	1 866	3 654	2 139
Dettes rattachées	1 069	118	323
Banques et correspondants dinars	-	-	-
	<u>464 691</u>	<u>178 992</u>	<u>342 388</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes à vue	779 672	733 880	743 619
Comptes d'épargne	618 963 (1)	552 826	592 776
Comptes à terme et bons de caisse	527 688	767 764	774 506
Certificats de dépôts	356 500	179 000	221 500
Autres sommes dues à la clientèle	53 016	58 770	50 197
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	13 089	18 996	18 853
	<u>2 348 928</u>	<u>2 311 236</u>	<u>2 401 451</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/2012</u>		<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes spéciaux d'épargne	601 060	(i)	533 688	574 606
Compte épargne logement	16 251		17 371	16 387
Compte épargne horizon	1 153		1 219	1 214
Comptes d'épargne investissement	52	(ii)	58	58
Comptes d'épargne actions	67		285	221
Comptes d'épargne avenir	380		205	290
	<u><u>618 963</u></u>		<u><u>552 826</u></u>	<u><u>592 776</u></u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>		<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Ressources extérieures	62 524		87 540	73 678
Ressources budgétaires	3 238		3 473	3 410
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	973		1 354	1 156
	<u><u>66 735</u></u>		<u><u>92 367</u></u>	<u><u>78 244</u></u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>		<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes de régularisation	40 089	(i)	60 362	36 188
Créditeurs divers	17 173		11 802	9 330
Provisions	17 412	(ii)	20 837	22 028
	<u><u>74 674</u></u>		<u><u>93 001</u></u>	<u><u>67 546</u></u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2012</u>		<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Compensation à régler	27 872		51 357	23 447
Agios, Crédits à régulariser et divers	11 752		9 005	12 038
Comptes d'ajustement devises	465		0	703
	<u><u>40 089</u></u>		<u><u>60 362</u></u>	<u><u>36 188</u></u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Provisions pour risques et charges	7 041	8 209	8 883
Provisions pour congés payés	1 662	1 433	1 662
Provisions pour créances hors bilan	5 709	7 688	5 709
Provisions pour prime d'intéressement	3 000	3 507	5 774
	<u>17 412</u>	<u>20 837</u>	<u>22 028</u>

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>Déc.11</u>	<u>Affectation du résultat</u>		<u>Autres</u> <u>Variations</u> <u>(2)</u>	<u>Résultat</u> <u>Période</u>	<u>Jun.12</u>
		<u>(1)</u>				
		<u>Affectation</u> <u>en réserve</u>	<u>Distribution</u> <u>Dividendes</u>			
Capital	112 500					112 500
Réserves et report à nouveau	328 249	30 666	-	0	-	358 915
Réserve légale	11 250					11 250
Réserve de prévoyance	210 662	2 000		2 941		215 603
Réserve à régime spécial	26 981	0		-2 941		24 040
Réserve /réinvestissement exonéré	29 161	28 669				57 830
Report à nouveau	918	<3>				915
Autres capitaux propres	49 277					49 277
Résultat de la période	57 666	-30 666	-27 000	0	38 467	38 467
Situation nette	498 415	0	-27 000	0	38 467	509 881

(1) Le résultat de l'exercice 2011 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2012.

(2) Réaffectation de la réserve à régime spéciale pour plus value de cession d'action exonérée en réserves de prévoyance.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Passifs éventuels

6.1 Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Ouverture de crédits documentaires	140 657	93 558	152 879
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	27 165	4 239	14 049
	<u>167 822</u>	<u>97 797</u>	<u>166 928</u>

6.2 Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
BTA / Appel D'offres BCT	0	42 000	102 000
Créances mobilisés / appel d'offres BCT	350 000	46 000	160 000
	<u>350 000</u>	<u>88 000</u>	<u>262 000</u>

6.3 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Crédits notifiés et non utilisés	160 183	128 232	145 087
Engagements en faveur des banques résidentes	0	748 566	0
	<u>160 183</u>	<u>876 798</u>	<u>145 087</u>

6.4 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 30/06/2012 à 1.523.647 mille dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (Circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

6.5 Garantie FCP

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**7.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	81 729 (i)	88 445	172 842
Produits sur opérations interbancaires	1 696	1372	2 852
	<u>83 425</u>	<u>89 817</u>	<u>175 694</u>

- (i) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2011 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Revenus du portefeuille escompte	70 040	73 258	146 182
Revenus des comptes débiteurs	9 498	13 516	23 075
Commissions sur avals et cautions	1 768	1 226	2 710
Produits sur opérations de leasing	423	445	875
	81 729	88 445	172 842

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Commissions sur comptes	4 334	3 814	7 945
Opérations guichet et opérations diverses	833	741	1 522
Opérations sur titres	1 805	2 461	4 219
Opérations avec l'étranger	1 908	1 691	3 443
Commissions sur moyens de paiement	3 796	3 318	7 059
Commissions de gestion	5 757	4 705	10 154
	18 433	16 730	34 342

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Gains nets sur opérations de change	4 651	4 255	9 146
Gains nets sur titres de transaction	3 773	1 816	4 595
	8 424	6 071	13 741

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Revenus des titres de participation	7 009	8 317	9 641
Revenus des obligations et portage	107	1 650	2 532
	7 116	9 967	12 173

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement » et les intérêts courus sur les contrats de portage ont été intégrés au revenu du portefeuille d'investissement.

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	29 799	38 701	71 376
Charges sur emprunts et ressources spéciales	1 828	2 464	4 629
Charges sur opérations interbancaires	5 008	1 953	5 751
	<u><u>36 635</u></u>	<u><u>43 118</u></u>	<u><u>81 756</u></u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Créances irrécouvrables passés par perte	220	54	220
Dotation nette aux provisions pour créances (i)	11 500	10 000	33 022
Récupération sur créances radiées	-225	-373	-643
Dotation & reprise sur provisions pour passifs (ii)	2	-	1 238
Dotation aux provisions pour intéressement (iii)	3 000	3 500	5767
	<u><u>14 497</u></u>	<u><u>13 181</u></u>	<u><u>39 604</u></u>

- (i) dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n° 91-24 relative à la division et la couverture des risques et la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.
- (ii) Solde entre nouvelles dotations aux provisions pour risques et charges et reprises de provisions pour charges.
- (iii) Dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement relative au résultat de 2012 à régler en 2013.

7.7 Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations nettes aux provisions pour titres	0	-	<659>
Moins value réalisée sur titres d'investissement	3	-	0
Plus values réalisées sur titres d'investissement	<2 794>	-	<10>
	<u><u><2 791></u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u><669></u></u>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**8.1 Produits d'exploitation encaissés**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts et revenus assimilés	83 425	89 817	175 694
Commissions en produits	18 434	16 730	34 342
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	8 424	6 071	13 741
Ajustement des comptes d'actif	<2 218>	<4 866>	<4 410>
	<u><u>108 064</u></u>	<u><u>107 752</u></u>	<u><u>219 367</u></u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<36 636>	<43 118>	<81 756>
Ajustement des comptes du passif	<6 599>	<1 841>	<2 724>
	<u><u><43 235></u></u>	<u><u><44 959></u></u>	<u><u><84 480></u></u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes à verser par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2012 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2012. Ils se sont élevés à 27 000 mille dinars pour une mise en paiement à partir du 01/07/2012.

8.3 Liquidité et équivalents de liquidité

Vu le resserrement de la position de trésorerie, vu le recours permanent aux appel d'offres BCT et par dérogation au paragraphe 27 de la NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, les postes de liquidité et équivalents de liquidité n'inclut pas l'encours des emprunts BCT à court terme.

Les chiffres au 30/06/2011 ont été retraités pour tenir compte des besoins de la comparabilité.

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunt BCT	350 000	88 000	262 000
	<u><u>350 000</u></u>	<u><u>88 000</u></u>	<u><u>262 000</u></u>

9. AUTRES NOTES**9.1 Note sur les retraitements**

Rubriques	Juin-2011 R	Juin-2011 P	Déc-2011 R	Déc-2011 P
R1 (Bilan)				
Créances sur les établissements Bancaires et Financiers	98 879	82 534	129 861	98 490
Créances sur la clientèle	2 680 109	2 696 454	2 829 061	2 860 432
Total Actifs	2 778 988	2 778 988	3 388 044	3 388 044
R2 (Etat des flux de trésorerie)				
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	82 757	8 857	245 227	259 555
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-86 951	-86 051	-251 306	-265 634
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-173 895	-246 894	-	-
R3 (Etat des flux de trésorerie)				
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	200 577	185 577	-	-
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	10 188	-77 812	-	-
R4 (Hors Bilan)				
Actifs donnés en garantie	88 000	0	-	-
Passifs éventuels	404 449	316 449	-	-

R : Retraité

P : Publié

R1 : effet du reclassement du poste 'Créances à la clientèle ' vers le poste 'Créances sur les établissements bancaires et financiers' des encours MT des établissements financiers de leasing.

R2 : effet des retraitements R1 & R2 et du retraitement R4

R3 : Voir note 8.3 (Liquidités et équivalents de liquidité)

R4 : Chiffres non présentés au 30/06/2011 (Actifs donnés en garantie au profit de la BCT)

9.2 Contrôle fiscal pour les exercices 2008-2009-2010

La Banque a reçu le 5 janvier 2012 un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Jusqu'à l'arrêt de ces états financiers, les travaux de vérification sont en cours et aucune

notification n'a été adressée à la banque.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 19 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2012.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2012, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 9.2 « contrôle fiscal pour les exercices 2008-2009-2010 » qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008, 2009 et 2010. Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et la banque n'a pas encore reçu de notification de la part de l'administration fiscale. Ainsi, aucune estimation du risque éventuel ne peut être effectuée.

Notre avis ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 27/08/2012

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR**